



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Cabinet du préfet

Direction des Sécurités

Bureau de la planification et de la
gestion opérationnelle de crise

Affaire suivie par :

Marion KOZLOWSKI

marion.kozlowski@nord.gouv.fr

Téléphone : 03 20 30 56 31

Le Préfet

À

Mesdames et Messieurs les
maires du département du Nord

Lille, le **04 JUIL. 2019**

Objet : Procédure de signalement des nids de frelons asiatiques

Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en Occitanie en 2004. Dans le département du Nord, les premiers nids de frelons asiatiques ont été signalés en 2016, et le nombre de signalements n'a cessé de progresser depuis.

Au vu de la prolifération de cette espèce, mes services ont mis en place une nouvelle procédure de signalement des nids de frelons asiatiques.

Cette procédure s'appuie sur des référents locaux capables d'assurer l'identification des frelons asiatiques et d'orienter les usagers vers une entreprise privée de destruction des nids d'insectes ou le SDIS – si l'urgence est caractérisée. Depuis le 1^{er} juillet 2019, les coordonnées des référents locaux sont disponibles sur le site internet de la préfecture sous forme de carte permettant aux usagers de localiser rapidement le référent local le plus proche du lieu du nid.

Ainsi, lorsqu'un usager observe un nid de frelons, il est invité à se rendre sur le site de la préfecture ou à appeler le numéro de téléphone dédié au frelon asiatique (03.20.30.50.80) qui le renverra sur le site.

L'affiche jointe à ce courrier décrit les démarches à suivre. Je vous invite donc à la diffuser largement auprès de vos administrés, par tout moyen que vous jugeriez opportun (affichage dans les locaux de la mairie et les bâtiments publics, diffusion sur votre site internet, etc.)

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,

Romain ROYET